

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 263-2016, 30 mars 2016

CONCERNANT l'octroi d'une aide financière de 20 000 000 \$ à l'Administration portuaire de Montréal, sous forme de remboursement d'emprunt auquel s'ajouteront les intérêts, pour les exercices financiers 2018-2019 à 2028-2029

ATTENDU QUE la Stratégie maritime 2015-2030 représente l'un des piliers majeurs du Plan économique du Québec de mars 2015 et que la mise en valeur de la vocation touristique du Saint-Laurent constitue l'un des volets importants de cette stratégie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre du discours sur le budget 2015-2016, un investissement maximal de 20 000 000 \$ d'ici cinq ans pour la réhabilitation de la gare maritime Iberville et de la jetée Alexandra de l'Administration portuaire de Montréal;

ATTENDU QUE la réhabilitation de la gare maritime Iberville et de la jetée Alexandra fait partie des legs offerts par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal, dans le cadre des célébrations de son 375^e anniversaire;

ATTENDU QUE les croisières internationales constituent une activité qui génère des retombées économiques importantes au Québec;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur le ministère du Tourisme (chapitre M-31.2) prévoit que la ministre peut prendre toute mesure utile à la réalisation de sa mission et notamment, il fournit aux personnes, aux entreprises et aux organismes les services qu'il juge nécessaires au développement touristique du Québec et apporte, aux conditions qu'il détermine dans le cadre des orientations et politiques gouvernementales et, dans certains cas, avec l'autorisation du gouvernement, son soutien financier ou technique à la réalisation d'actions ou de projets;

ATTENDU QUE le paragraphe *a* de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r. 6) prévoit que tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE la ministre du Tourisme désire octroyer une aide financière de 20 000 000 \$ à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation de la gare maritime Iberville et de la jetée Alexandra, sous forme de remboursement d'emprunt auquel s'ajouteront les intérêts, pour les exercices financiers 2018-2019 à 2028-2029;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme :

QUE la ministre du Tourisme soit autorisée à octroyer une aide financière de 20 000 000 \$ à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation de la gare maritime Iberville et de la jetée Alexandra, sous forme de remboursement d'emprunt auquel s'ajouteront les intérêts, pour les exercices financiers 2018-2019 à 2028-2029, et ce, sous réserve de l'allocation en sa faveur, conformément à la loi, des crédits appropriés pour ces exercices financiers, et conditionnellement à la signature d'une convention d'aide financière à intervenir entre la ministre du Tourisme et l'Administration portuaire de Montréal.

MARC-ANTOINE ADAM,
Secrétaire général associé

64717

Gouvernement du Québec

Décret 265-2016, 6 avril 2016

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor à monsieur Carlos Leitão, membre du Conseil exécutif, à compter du 2 avril 2016;